

RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER TRIMESTRE 2012 DU VOLET SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le premier trimestre de l'année 2012 a été marqué par la mise en œuvre des activités ci-après :

- Appropriation du plan de gestion environnemental et du cadre politique de réinstallation des populations;
- Elaboration des outils de mise en œuvre de la sauvegarde environnementale et sociale ;
- La sélection/ screening environnemental et social des sous-projets.

1) Appropriation du plan de gestion environnemental et du cadre politique de réinstallation des populations

Il s'est agit de lire le plan de gestion environnemental et le cadre politique de réinstallation des populations du projet afin de s'appropriier le contenu avant de mieux orienter le travail.

Cette appropriation a permis de savoir que le projet est de catégorie B et deux politiques de la Banque Mondiale activées ; il s'agit de la politique (PO 4.01) relative aux évaluations environnementales et la politique BP17.50 relative de divulgation des informations

Cependant Pour le Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales, au lieu de développer une évaluation environnementale limitée avec des mesures d'atténuation, une liste de contrôle a été élaborée dans le Plan de Gestion Environnementale (PGE) dans la mesure où il s'agit plus d'un projet de renforcement des capacités et de gouvernance dans lequel les initiatives communautaires pourraient être amenées à s'occuper des travaux de génie civil qui sont potentiellement intégrées au projet. Une liste de contrôle du PGE fournit des éléments qui aideront à réduire les impacts négatifs du projet sur l'environnement pendant la mise en œuvre du projet, et après.

La politique de la Banque Mondiale sur la réinstallation involontaire (PO 4.12) pourrait être activée dans tous les cas d'acquisition de terrains et de restriction d'accès et/ou de diminution de ressources à cause de la mise en œuvre d'un microprojet.

2) Diffusion du plan de gestion environnemental et du cadre politique de réinstallation des populations

Dans le but de permettre au personnel de comprendre et de s'approprier les documents relative à la gestion environnementale et social a été mis à la disposition de chaque membre de l'équipe du projet.

Aussi pour permettre au Bureau National des évaluations environnementales et du Développement Durable de pouvoir procéder selon son temps à des supervisions, les différents document ont été mis à leur disposition.

3) Elaboration des outils de mise en œuvre de la sauvegarde environnementale et sociale

Dans le but d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des activités des outils ont été élaborés ; il s'agit :

- Grille de sélection ou Screening des microprojets ;
- Grille d'analyse sociale ;
- Fiche d'évaluation de la situation de référence des sites ;
- Procès Verbal de cession de site ;
- Fiche de planification des mesures d'atténuation des impacts ;
- Fiche de suivi de la mise en œuvre des mesures.

Ces outils de planifications et de suivi permettront de mieux mettre en œuvre les microprojets tout en veillant à la préservation de l'environnement et le social.

4) La sélection/ screening environnemental et social des microprojets

Le screening vise à détecter le plus tôt les impacts potentiels afin de déterminer le niveau de l'EE pour évaluer les éventuels impacts négatifs, et préparer des projets de plans d'atténuation dans les délais requis.

Pour ce trimestre cinq microprojets ont l'objet de screening ; il s'agit de la construction de perception dans les communes suivantes :

- Commune de Comin-Yanga dans la province du koulpelgo (région du centre-est) ;
- Commune de Sangha dans la province du koulpelgo (région du centre-est) ;
- Commune de Loumana dans la province de la Léraba (région des cascades) ;
- Commune de Soubakaniédougou dans la province de la Comoé (région des cascades) ;
- Commune de Markoye dans la province de l'Oudalan(région du sahel).

Au regard des impacts négatifs que la construction de ces infrastructures peut engendrer sur l'environnement et le social (cf grille de screening et grille d'analyse sociale), les cinq microprojets ont été classés dans la catégorie C. Ces microprojets ne sont donc pas soumis à une étude d'impacts, ni à l'élaboration d'une notice d'impacts, mais à une prescription environnementale et sociale de survenir.

Sur le plan environnemental, les impacts identifiés sont la production des déchets pendant la construction (morceaux de briques, de bois, de tôles, les emballages perdus...) et ceux qui pourraient provenir du fonctionnement des différentes perceptions. Les mesures prises pour une meilleure gestion de ces déchets sont l'identification de zones d'évacuation et traitement des déchets de construction et la construction d'un incinérateur dans chaque perception pour le traitement des déchets de fonctionnement de l'infrastructure.

Aussi , des clauses de gestion environnementale et sociale des chantiers a été faite pour chaque site dont la mise en œuvre permettra de minimiser les impacts susceptibles

L'analyse sociale a relevé les impacts suivants:

Sites	Impacts	Mesures de compensation obtenus
Comin-Yanga	Perte de récolte	attribution de terrains aux deux exploitants pour mener leurs activités agricoles
Sangha	Perte de récolte	Attribution d'un terrain de la même superficie au seul exploitant pour ses cultures
Loumana	Perte de récolte	
Soubakaniédougou	Perte de terre	Attribution d'une parcelle lotie à la famille

Il faut noter que les mesures de compensation ont été obtenues après des rencontres de concertation avec les personnes affectées. L'acte de cession a été matérialisé par la signature de procès verbaux de cession de site signés par les différentes parties. Au total cinq procès verbaux de cession de site ont été élaborés.

5) Evaluation des sites

Dans le but de disposer d'une situation de référence de chaque site et pouvoir suivre son évolution une évaluation des sites avant le début des travaux de construction a été faite ; cette évaluation ex anté des sites a concerné l'occupation du site, le potentiels ligneux et leur état, la topographie du sol .Aussi un inventaire des espèces ligneuse a été fait et les occupants recensés (cf fiche d'évaluation).

Une évaluation des mêmes sites après permettra de tirer des conclusions et faire des recommandations qui permettront maintenir ou d'améliorer la gestion de ces sites sur le plan environnemental.



Site identifié pour la construction de la perception de soubakaniédougou



Site identifié pour la construction de la perception de Markoye